# Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire

N° 3 – 15 mars 2021

## Refroidissement… limitant la croissance

- Ralentissement à 17 kg MS/ha/jour.
- Une somme température < 100 ° cumulé, maintien de basses températures
- Les faibles précipitations permettent de continuer le tour de parcelles sans dégrader le couvert prairial.

La situation climatique de cette première quinzaine de mars n'est pas favorable à la croissance de l'herbe dans les prairies ligériennes.
Contrairement à la même période de 2020 la portance est réelle dans beaucoup de parcelles (faible précipitations cumulées depuis la sortie à l'herbe vers le 20 février), mais, les températures restent froides, avec des gelées matinales et un vent d'est, peu propice à l'activation de la pousse de l'herbe.
Le cumul des températures 2021, base 0, accuse un déficit de 110 ° par rapport à 2020. Pour rappel, en 2020, à la même période, le pâturage débutait. Cette semaine, les températures restent en deçà des normales avec de légères gelées matinales en fin de semaine.

## Conséquence : diminution forte du SHD (Stock d'Herbe Disponible

Les hauteurs moyennes (parcelles non pâturées et déjà pâturées) n'évoluent pas encore cette semaine.

| | | Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) du 06/03 au 13/03/2021 | Hauteur moyenne (cm) | Jours d'avance au pâturage (hauteur de pâturage 5 cm) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 20 ares/VL | 30 ares/VL | 40 ares/VL | 50 ares/VL | 40 ares/VA+v | 50 ares/VA+v |
| Zone Nord | | 17 | 5,9 | 3 | 4 | 6 | 7 | 6 | 7 |
| Zone Intermédiaire | | 12 | 6,8 | 6 | 8 | 11 | 14 | 11 | 14 |
| Zone Sud | Nord Loire | 16 | 6,9 | 6 | 9 | 12 | 15 | 11 | 14 |
| | Sud Loire | 19 | 8,5 | 11 | 16 | 22 | 27 | 20 | 25 |
| MOYENNE REGION | | **16** | **7,2** | | | | | | |

**Avec ce constat, quels sont les leviers ?**

Pour une majorité d'exploitations, des hauteurs moyennes plutôt faibles en cette mi-mars, avec une pousse très ralentie, font fondre les jours d'avance au pâturage.

Il est possible alors de ralentir la quantité d'herbe pâturée par les ruminants à forte ingestion en augmentant la part distribuée à l'auge le matin, avant d'envoyer à la pâture. Il est possible, dans le même esprit, de rationner la part d'herbe, en diminuant le nombre d'heures au pâturage (6 heures c'est environ 4-5 kg d'herbe ingérée). Les jours d'avance peuvent fondre rapidement car la pousse actuelle ne reconstitue pas le stock (avec 20 kg par jour, c'est seulement 1 mm par jour de pousse) ; pour reconstituer la prairie (10 cm herbomètre) il faudrait 28 jours sans y toucher, pour passer de 7.2 à 10 cm.

Il est donc nécessaire de ralentir l'avancée sur le circuit prévu, de ne pas surpaturer pour conserver le potentiel de repousse lorsque les températures remonteront (pas en dessous de 4 cm herbomètre). Le pâturage sur des parcelles prévues en fauche est encore possible y compris sur les jeunes semis en vérifiant la portance du sol.

## Redimensionner les parcelles

Avec la diminution des jours d'avance programmés (fléchissement des températures à venir avec un vent orienté nord – nord-est) ; il est conseillé, pour une ingestion maximale de l'herbe et générer une meilleure pousse, de rationner les paddocks au fil avant. Le fil permet aussi d'insister sur des zones déjà ou habituellement mal rasées.

Ainsi, il est préférable d'offrir 'la ration du jour' en tenant compte de la part à l'auge et des jours d'avance. Avec 30 ares par VL, et seulement 10 jours d'avance, il faut rationner à 6 kg d'herbe à la pâture.

En viande ou génisses laitières, il faut sortir pour faire le décalage mais peut-être réduire l'effectif à sortir par sécurité et en ajouter dans les lots dès que l'on reprend de l'avance

## Courbe : fléchissement et pousse inférieure pour la semaine en cours

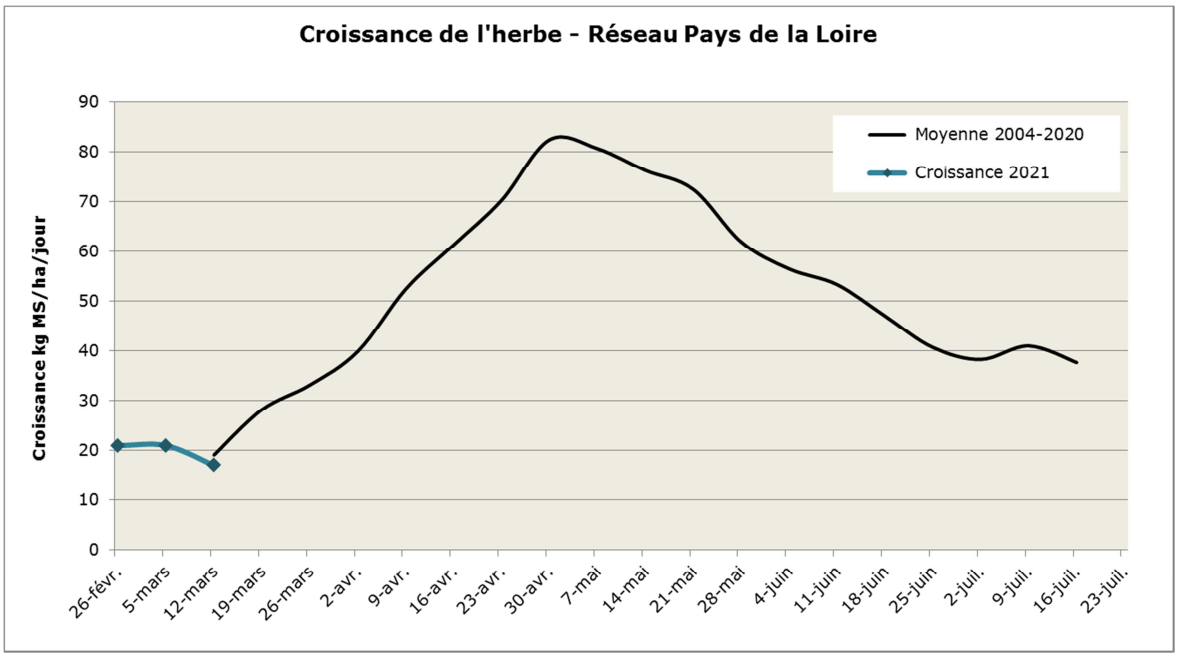


*Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire, une action partenariale :*

**Chambre d'agriculture Pays de la Loire** 02 53 46 62 28 www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

**SEENOVIA** 02 43 64 12 64 www.seenovia.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR